



RECOMMANDATIONS ADOPTÉES LORS DU GRAND CHANTIER

Le 6 octobre 2011, les membres actifs de la Société des musées québécois (SMQ), réunis en séance plénière, ont adopté 73 recommandations qui s'adressent tantôt aux gouvernements, tantôt aux ministères, tantôt à la SMQ ou aux institutions muséales. S'inscrivant dans le cadre des États généraux des musées du Québec, le Grand Chantier, point culminant d'une vaste opération amorcée par la SMQ en 2009, proposait des ateliers s'articulant autour du *Cahier du participant* et ses 67 propositions de recommandations. Celles-ci découlaient d'une réflexion collective basée notamment sur les travaux des quatre comités mis en place pour les États généraux, sur les différentes consultations régionales ainsi que sur les mémoires soumis à la SMQ. Lors du Grand Chantier, les membres actifs ont donc pu s'exprimer sur les propositions de recommandations initiales tout comme suggérer des amendements, des retraits et de nouvelles recommandations. La présentation selon dix grands enjeux a été maintenue ainsi :

- Pour un financement accru et basé sur des choix responsables
- Pour un positionnement stratégique du réseau
- Pour réinvestir dans les ressources humaines
- Pour une vision d'ensemble des collections
- Pour enrichir l'offre muséale
- Pour des publics plus nombreux et diversifiés
- Pour redonner à la recherche sa juste valeur
- Pour une meilleure utilisation des technologies
- Pour accroître le ressourcement et le rayonnement à l'international
- Pour s'affirmer comme des acteurs dynamiques du développement durable

Les 73 recommandations adoptées sont ici présentées, dans un premier temps, avec l'introduction contextuelle et les « Attendu que » qui les précèdent. Deuxièmement, elles sont listées en suivant la sous-division des dix grands enjeux. Il est à noter que pour s'assurer de respecter l'esprit des recommandations adoptées par les membres actifs, les modifications tout comme les nouvelles propositions n'ont pas fait l'objet d'une révision linguistique.

Sigles utilisés

- AMC : Association des musées canadiens
- BAnQ : Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- CCQ : Centre de conservation du Québec
- CQRHC : Conseil québécois des ressources humaines en culture
- ICC : Institut canadien de conservation
- MCCCF : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
- MELS : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- OCCQ : Observatoire de la culture et des communications du Québec
- SMQ : Société des musées québécois

POUR UN FINANCEMENT ACCRU ET BASÉ SUR DES CHOIX RESPONSABLES

Propositions de recommandations n° 1 à 13

Les institutions muséales, un ensemble unique, représentent une richesse culturelle majeure pour le Québec. Présentes dans toutes les régions et bien ancrées dans leur communauté, elles sont à la fois les gardiennes permanentes de notre mémoire collective et de passionnants lieux de découverte, qui, chaque année, accueillent des millions de visiteurs. Diversifiées dans leurs collections comme dans leurs propos et leurs approches, elles présentent notre histoire, donnent à comprendre notre territoire et nos traditions, initient à l'art et aux sciences.

Ce réseau d'une qualité remarquable éprouve toutefois des difficultés croissantes à maintenir ses standards d'excellence, voire, de plus en plus souvent, à simplement parvenir à maintenir ses activités de base. En fait, le sous-financement des musées du Québec est tel, aujourd'hui, qu'il devient impératif de s'y attaquer par des actions structurantes.

La consolidation et le développement du réseau passent donc, sans contredit, par une augmentation substantielle des crédits alloués aux musées sur une base récurrente. Cela dit, d'autres mesures doivent également être mises en place. Ainsi, le modèle actuel d'aide au fonctionnement ne devrait-il pas être revu, tout comme le processus de reconnaissance des institutions muséales et la pratique de l'évaluation nationale? Comment mettre à contribution d'autres ministères, avec lesquels les musées partagent nombre d'objectifs? Comment agir face au retrait, ces dernières années, du gouvernement fédéral dans divers programmes stratégiques pour le milieu muséal? Alors qu'on observe une saturation du financement privé, comment contrer cette tendance?

L'actuelle situation très préoccupante des musées impose des correctifs et des stratégies sur plusieurs plans. Il s'agit non seulement de « sauver la mise » (les investissements consentis par tous au fil du temps), mais bien de réinvestir sans plus attendre des sommes significatives dans un réseau aujourd'hui menacé et en perte de vitesse. Sinon, comment espérer que les institutions muséales, créatrices de sens et résolument tournées vers l'avenir, puissent non seulement continuer de nourrir le dynamisme culturel du Québec, mais aussi contribuer à son développement social, économique et touristique?

LE FINANCEMENT PUBLIC

Attendu le rôle essentiel que doit jouer le gouvernement du Québec pour soutenir les institutions muséales :

- 1. Il est recommandé à la SMQ de faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il augmente les crédits alloués au soutien des institutions muséales québécoises.**

Attendu l'urgence de consolider le réseau muséal québécois et l'absolue nécessité que le gouvernement du Québec y injecte de l'argent neuf et récurrent;

Attendu l'importance de viser une plus grande équité dans le financement des institutions muséales reconnues par le MCCCCF;

Attendu que l'ensemble des institutions reconnues ont besoin d'un soutien financier de base pour accomplir adéquatement leur mission et pour maintenir leur performance :

- 2. Il est recommandé au MCCCCF de revoir, en consultation avec la SMQ, son modèle d'aide au fonctionnement, de façon à ce que :**
 - **l'enveloppe de soutien au fonctionnement soit augmentée de manière significative, puis revue à la hausse annuellement;**
 - **l'ensemble des institutions muséales déjà reconnues aient désormais accès à un soutien au fonctionnement;**
 - **les critères et niveaux d'aide accordés tiennent compte des spécificités des institutions muséales, de leur performance ainsi que de leurs responsabilités au regard de la conservation des collections (y compris les collections vivantes) et des sites.**

Attendu les nombreuses retombées positives qu'entraîne la reconnaissance pour une institution muséale, en termes de financement ou comme levier pour trouver de nouvelles sources de financement ou de nouveaux partenariats;

Attendu l'iniquité que subissent les institutions muséales qui n'ont pu, depuis 2001, soumettre leur candidature au statut d'institution reconnue et le frein qu'une telle situation impose à la consolidation et au développement d'un réseau de qualité :

- 3. Il est recommandé au MCCCCF d'intégrer aux évaluations nationales la reconnaissance de nouvelles institutions.**

Attendu que l'évaluation nationale des institutions muséales reconnues effectuée par le MCCCCF est un exercice bénéfique puisqu'il permet à chaque institution de faire le point et de déterminer les améliorations à apporter;

Attendu que l'évaluation nationale permet de tracer un portrait de la situation de l'ensemble des institutions muséales reconnues et d'en cerner les forces et les faiblesses :

- 4. Il est recommandé au MCCCCF de réinstaurer puis de maintenir le processus d'évaluation nationale des institutions muséales reconnues, avec la participation d'un comité de pairs, et, en consultation avec la SMQ, d'en actualiser les critères et les modalités.**

Attendu la nécessité d'entretenir et de développer l'ensemble des infrastructures et bâtiments du réseau muséal québécois;

Attendu que plusieurs institutions muséales logent dans des bâtiments patrimoniaux ou ont la garde de sites patrimoniaux, et qu'elles assument une portion non négligeable de la conservation et de la gestion du patrimoine bâti et des sites :

5. **Il est recommandé aux différents paliers de gouvernement (municipal, provincial, fédéral) de bonifier les enveloppes destinées à :**
 - l'entretien, la mise à niveau, la conservation et la gestion des bâtiments et des sites;
 - tout projet d'immobilisation d'institutions muséales, récent et à venir;
 - un ajustement de l'aide au fonctionnement en fonction des frais accrus qui en découlent.

Attendu que les institutions muséales contribuent, par leur mission et leurs activités, à l'atteinte d'objectifs visés par plusieurs ministères du gouvernement du Québec :

6. **Il est recommandé au MCCCCF, en consultation avec la SMQ, de revoir ou d'établir, notamment dans le cadre d'ententes interministérielles, des programmes visant à soutenir les projets des institutions muséales et des réseaux muséaux.**

Attendu la nécessité du financement accordé par le gouvernement du Canada pour soutenir les institutions muséales;

Attendu les reculs enregistrés dans divers programmes du gouvernement fédéral au cours des dernières années et l'inquiétude qui prévaut dans la communauté muséale quant à l'avenir de ces crédits :

7. **Il est recommandé à la SMQ de faire des représentations, entre autres de concert avec l'AMC, auprès du gouvernement fédéral, afin qu'il :**
 - maintienne et bonifie les crédits des programmes existants au Conseil des Arts du Canada, au ministère du Patrimoine canadien, dont le Programme d'aide aux musées et l'Accord Canada-France;
 - maintienne les programmes de Développement économique Canada qui soutiennent les institutions muséales, notamment en matière d'équipements et d'activités touristiques;
 - instaure, maintienne ou bonifie selon les institutions une aide au fonctionnement des musées et organismes fédéraux tout en facilitant les partenariats entre les différents ministères fédéraux;
 - incite les agences et les ministères fédéraux à établir des partenariats avec les musées québécois pour la diffusion de la culture scientifique et technique.

Attendu l'importance d'encourager les investissements consentis et les services offerts par les municipalités au secteur muséal :

8. **Il est recommandé au MCCCCF de maintenir ou d'établir avec les municipalités, les MRC et les CRÉ, des ententes cadres visant à aider les institutions muséales dans l'accomplissement de leurs mandats.**

9. Il est recommandé au MCCCCF de mettre en place des incitatifs afin de soutenir et de valoriser les partenariats entre les municipalités, les MRC, les CRÉ et les institutions muséales.

LE FINANCEMENT PRIVÉ

Attendu les efforts que doivent consentir les institutions muséales dans leur quête de financement et l'augmentation incessante du temps requis pour la sollicitation du secteur privé dans un contexte de plus en plus concurrentiel :

10. Il est recommandé au MCCCCF, en consultation avec la SMQ, de développer des stratégies visant à encourager les investissements privés dans le secteur muséal.
11. Il est recommandé aux gouvernements provincial et fédéral et aux municipalités de bonifier les incitatifs fiscaux existants et d'en mettre en place de nouveaux pour favoriser les contributions du secteur privé, notamment les dons d'œuvres et d'objets, aux institutions muséales.
12. Il est recommandé au MCCCCF d'augmenter les crédits récurrents alloués au programme Mécénat Placements Culture, de le rendre accessible à toutes les institutions muséales ainsi qu'aux regroupements de musées et d'étudier la possibilité de tenir compte de l'indice de développement économique des régions dans les barèmes des sommes ainsi accordées.
13. Il est recommandé au gouvernement fédéral de rendre accessibles aux institutions muséales les fonds d'appariement dédiés à la culture.

POUR UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DU RÉSEAU

Propositions de recommandations n° 14 à 21

À l’instar de la société québécoise, les institutions muséales doivent constamment s’ajuster à de nouvelles réalités – quitte, lorsque nécessaire, à réactualiser leur mission de façon à mieux tenir compte des enjeux et des défis auxquels elles font face.

De même, les institutions muséales doivent réaffirmer avec détermination les rôles inhérents à leur mission, tels que la conservation, la gestion et la diffusion des patrimoines ainsi que l’éducation, sans oublier leur importante contribution aux secteurs économique et touristique. Par ailleurs, dans un climat de concurrence de plus en plus vive, il leur faut, pour tirer leur épingle du jeu, faire preuve d’audace, et miser avec confiance sur un positionnement qui reflète leurs forces, leurs spécificités et leurs complémentarités.

Un meilleur positionnement du secteur passe également par des actions stratégiques misant sur une représentation active ainsi que sur les effets structurants du réseautage et de la mise en commun des ressources. Au plan national comme dans chacune des régions du Québec, il importe plus que jamais d’être solidaire et de « penser réseau ».

Attendu la pertinence, pour les institutions muséales, de réaffirmer l’importance et la spécificité de leur mission;

Attendu la nécessité, pour le réseau muséal, de se positionner en tenant compte des nouveaux enjeux et défis de société, y compris la forte concurrence dans le milieu culturel :

14. Il est recommandé à la SMQ de mettre à la disposition des institutions muséales désireuses de réviser leur mission et leur positionnement stratégique, des outils adaptés à leurs besoins.

15. Il est recommandé à la SMQ de poursuivre, auprès de tous les intervenants concernés, son travail de représentation et de positionnement stratégique du secteur muséal en vue de faire reconnaître l’expertise des institutions muséales et leur rôle essentiel pour la conservation, la gestion et la diffusion du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel ainsi que leurs contributions culturelle, éducative, économique et touristique.

Attendu le rôle stratégique de la SMQ dans le positionnement et le développement du réseau muséal québécois :

16. Il est recommandé aux instances gouvernementales de doter la SMQ des moyens nécessaires à sa consolidation et au développement des services qu’elle offre à ses membres.

17. Il est recommandé à la SMQ de revoir et d’actualiser sa structure de gouvernance (composition du conseil d’administration, règlements généraux, etc.) ainsi que son *Guide de déontologie muséale*.

Attendu les effets structurants des projets de mise en commun de ressources, des initiatives de promotion conjointe et des autres actions possibles de réseautage (ex. : cellules régionales d'expertise en muséologie, musées-ressources);

18. Il est recommandé au MCCCCF de mettre en place, à l'intention des regroupements de musées ou de musées-ressources intéressés, des programmes (fonctionnement et projet) destinés à soutenir des actions ou des projets dont bénéficieront d'autres institutions muséales.

19. Il est recommandé au MCCCCF de maintenir les Cellules régionales d'expertise en muséologie et d'en implanter dans les autres régions du Québec.

20. Il est recommandé à la SMQ de créer un GIS ou un comité des réseaux muséaux régionaux.

Attendu l'importance de rendre accessibles à la population le patrimoine et l'histoire des différentes régions du Québec :

21. Il est recommandé au MCCCCF de veiller, par un appui financier approprié, à ce que toutes les régions puissent compter des institutions muséales ayant pour mandat de conserver et de mettre en valeur le patrimoine et l'histoire régionaux.

POUR RÉINVESTIR DANS LES RESSOURCES HUMAINES

Propositions de recommandations n° 22 à 32

La plus importante ressource d'un musée, pour ne pas dire son âme, est indéniablement son personnel. Pourtant, de plus en plus, les équipes muséales doivent composer au quotidien avec des conditions de travail difficiles, voire épuisantes.

Dans le contexte actuel de manque de ressources financières et d'augmentation continue de dépenses de fonctionnement (taxes, matériaux, entretien des immeubles, etc.) à peu près incompressibles, la masse salariale devient le poste budgétaire le plus fragile. Les professionnels en place voient donc leurs tâches se multiplier, en plus de devoir jongler avec des budgets qui diminuent sans cesse. Résultat, une pression continue, qui peut avoir de sérieuses conséquences, comme, notamment, d'entraîner une déprofessionnalisation du secteur.

Le milieu muséal connaît aussi, à divers degrés selon les réalités régionales et la nature de l'institution, des problèmes de rétention du personnel. Les possibilités d'avancement sont en effet rares et les conditions salariales, généralement bien minces par rapport à celles d'autres secteurs. L'engagement et la passion des professionnels ne peuvent suffire à pallier ces conditions précaires.

Autre constat vers lequel convergent plusieurs enquêtes, et qui touche fortement le secteur de la muséologie : le vieillissement de la population active et, par conséquent, l'urgence d'une intégration d'une relève compétente.

Les besoins de formation sont également importants. Ainsi, les diplômés en muséologie semblent peu préparés à plusieurs aspects du travail muséal. Quant à la formation continue, la charge de travail rend difficile le dégagement de temps qu'elle requiert. Ce type de formation joue pourtant un rôle indispensable, en particulier pour les jeunes professionnels, à qui elle permet de briser l'isolement, de créer un réseau de contacts et d'échanger avec des pairs plus expérimentés.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE PRATIQUE

Attendu que le manque d'effectifs résultant des restrictions budgétaires entraîne une surcharge de travail pour les professionnels, avec les effets néfastes qui s'ensuivent;

Attendu une déprofessionnalisation constatée dans certaines fonctions muséales;

Attendu l'importance de favoriser la rétention du personnel et d'effectuer un rattrapage salarial en milieu muséal :

- 22. Il est recommandé au MCCCQ de hausser suffisamment son soutien au fonctionnement de façon à permettre aux institutions muséales d'améliorer leurs masses salariales, de bonifier les avantages sociaux offerts et d'assurer le développement des professionnels dans les postes clés.**

Attendu l'importance de documenter les conditions de travail et de pratique dans l'ensemble du réseau muséal, ainsi que les effets du sous-financement sur les ressources humaines :

- 23. Il est recommandé aux intervenants concernés (MCCCF, OCCQ, SMQ, CQRHC) de mener périodiquement une étude exhaustive sur les ressources humaines, la rémunération et les conditions de travail dans les institutions muséales.**

Attendu le manque de reconnaissance et de valorisation des professions muséales découlant des piètres conditions de pratique et de travail associées au secteur muséal :

- 24. Il est recommandé aux instances concernées (SMQ, CQRHC, MCCCF) de mettre en valeur les professions et les emplois en milieu muséal, notamment en sensibilisant le public, les groupes d'intérêt et les décideurs au rôle crucial des musées et des professionnels qui y œuvrent.**

Attendu l'insécurité et la précarité d'emploi qui touche particulièrement les travailleurs œuvrant dans les petites institutions muséales :

- 25. Il est recommandé à la SMQ d'étudier les moyens de favoriser les bonnes pratiques de gestion des ressources humaines, notamment en outillant ses membres en matière de fonds de retraite (ex. : Régime enregistré d'épargne-retraite collectif) et d'assurances collectives adaptées aux besoins du secteur.**

L'INTÉGRATION DE LA RELÈVE

Attendu l'importance de permettre aux jeunes professionnels de rejoindre les rangs des équipes muséales :

- 26. Il est recommandé aux instances gouvernementales concernées de mettre en place des mesures ou des programmes favorisant l'intégration de la relève et permettant de pérenniser l'emploi.**

Attendu que les programmes d'aide à l'emploi constituent souvent pour les institutions muséales la seule façon de financer certains postes, et que les programmes existants comportent des contraintes importantes, comme la difficulté de réengager deux fois un même étudiant :

- 27. Il est recommandé aux gouvernements de bonifier les programmes d'aide à l'emploi (ex. : Jeunesse Canada au travail) et d'en revoir les critères et les modalités afin de les adapter à la réalité des institutions muséales.**

Attendu l'importance de transmettre les connaissances et les savoir-faire intergénérationnels;

Attendu l'efficacité démontrée de l'approche du mentorat et le haut degré de satisfaction suscité par le programme de mentorat en muséologie réalisé en 2006 par la SMQ :

- 28. Il est recommandé à la SMQ de poser des actions aptes à favoriser l'intégration de la relève en muséologie, notamment en trouvant un financement stable et durable pour son programme de mentorat.**

Attendu les difficultés éprouvées par des musées en région pour recruter et pour retenir du personnel qualifié :

- 29. Il est recommandé à la SMQ, aux ministères et aux établissements d'enseignement supérieur (collèges et universités) concernés de chercher et mettre en place des incitatifs pour attirer et retenir en région les stagiaires et les jeunes professionnels (ex. : bourse à la mobilité, prime d'éloignement, etc.).**

LA FORMATION

Attendu l'écart constaté entre la formation initiale en muséologie et les besoins des musées dans l'ensemble des disciplines et des fonctions muséales :

- 30. Il est recommandé à la SMQ de travailler en concertation avec les établissements d'enseignement supérieur (collèges et universités) en vue de favoriser un meilleur arrimage entre la formation initiale et les besoins du milieu muséal.**

Attendu l'importance que la SMQ, dans la planification de ses activités et de ses outils de formation et de développement professionnel, continue de répondre adéquatement aux besoins du milieu muséal :

- 31. Il est recommandé à la SMQ de mener auprès des institutions muséales une évaluation périodique de leurs besoins de formation continue et de développement de compétences (gouvernance, gestion des ressources, etc.) et de réaliser des activités et des outils permettant d'y répondre.**

Attendu l'importance de bien comprendre et de valoriser le rôle des bénévoles et des administrateurs bénévoles dans les institutions muséales :

- 32. Il est recommandé à la SMQ de poser des actions pour susciter une réflexion sur la place, le rôle et la formation des bénévoles dans les institutions muséales.**

POUR UNE VISION D'ENSEMBLE DES COLLECTIONS

Propositions de recommandations n° 33 à 45

Autres défis majeurs dans un contexte de rareté des ressources : stimuler et encadrer le développement des collections. Il en va en effet de l'accomplissement de la mission des musées – préserver et mettre en valeur le patrimoine, notre mémoire collective –, tout comme de la force et de l'avant-gardisme du réseau muséal québécois.

Il apparaît pertinent pour le réseau d'encourager l'adoption, par chaque institution, d'une politique de collectionnement claire¹. Un tel exercice, qui doit être mené dans le respect des intérêts régionaux, nationaux et internationaux des institutions, ne peut que permettre de clarifier le degré de complémentarité des collections et, partant, d'en mieux planifier l'évolution.

Mais, pour être en mesure de prendre des décisions éclairées quant au développement des collections, encore faut-il savoir ce qu'elles contiennent précisément. D'où l'importance de la réalisation des inventaires de collections puis leur tenue à jour², premiers maillons de la chaîne de connaissances que viendront ensuite compléter la numérisation et la recherche sur les collections – deux autres activités essentielles, évoquées plus loin dans ce cahier (p. 36 et p. 35).

Les musées doivent également avoir les moyens de développer leurs collections en fonction de leurs priorités comme des enjeux de la société québécoise. Là encore, des actions sont à poser, notamment en ce qui concerne les patrimoines religieux, industriel et scientifique. Il importe également de se pencher sur le patrimoine immatériel et sur les objets auxquels il est associé, surtout dans le contexte de l'adoption attendue d'une loi sur le patrimoine culturel au Québec qui en reconnaîtra l'importance.

Nombreux, aussi, sont les besoins des institutions muséales en ce qui a trait aux espaces de réserves et à l'accès à des services de restauration professionnels.

L'INVENTAIRE DES COLLECTIONS

Attendu que la réalisation d'un inventaire complet constitue la première étape vers la connaissance des collections :

- 33. Il est recommandé au MCCCQ et au ministère du Patrimoine canadien de soutenir financièrement les musées pour réaliser l'inventaire de leurs collections.**

¹ Le cahier 8 de *l'État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives* publié par l'OCCQ, souligne (p. 82-83) : « Bien qu'un certain nombre d'institutions muséales affirment disposer d'une politique d'acquisition et de conservation d'œuvres d'art (40) ou d'objets patrimoniaux (132), il y aurait tout de même lieu, pour plusieurs autres institutions muséales, de se donner une politique de collection ».

² Le cahier 8 précédemment mentionné souligne des lacunes importantes à ce chapitre. À titre d'exemple, selon les résultats de cette étude, à peine 41 % des objets d'histoire et d'ethnologie existants dans les musées ont été inventoriés.

LE COLLECTIONNEMENT CONCERTÉ

Attendu l'importance pour le réseau muséal d'adopter une vision commune du développement des collections au Québec et, pour les institutions muséales, de disposer de politiques et d'axes de collectionnement complémentaires;

Attendu que le concept de collectionnement concerté implique une révision des pratiques d'acquisition et d'aliénation :

- 34. Il est recommandé à la SMQ de dresser un portrait des collections et des pratiques du collectionnement effectué par les institutions muséales et par les entreprises au Québec, incluant les politiques d'acquisition et d'aliénation, et d'élaborer des stratégies de concertation à cet égard.**
- 35. Il est recommandé aux institutions muséales d'adopter des politiques de collectionnement qui tiennent compte d'une écologie autant disciplinaire que locale, régionale et nationale.**

L'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS

Attendu que l'acquisition et la conservation d'œuvres, d'objets et de spécimens font partie intégrante de la mission des musées;

Attendu que le sous-financement chronique des musées rend difficile l'acquisition d'œuvres, d'objets et de spécimens qui sont pourtant d'importance au regard de leur mission :

- 36. Il est recommandé au MCCCCF de mettre sur pied un fonds dédié aux acquisitions dans le domaine muséal.**

Attendu que l'enrichissement des collections muséales dépend en grande partie de dons;

Attendu les coûts importants reliés aux activités d'acquisition, de traitement et de conservation des collections :

- 37. Il est recommandé à la SMQ de mettre en place une stratégie :**
 - **de valorisation des dons d'objets ou d'œuvres ainsi que des dons en argent permettant d'assurer les coûts associés à l'entretien et la gestion des collections;**
 - **de sensibilisation des donateurs aux responsabilités et coûts liés à la conservation et à la gestion des collections.**

DES PATRIMOINES À SAUVEGARDER

Le patrimoine religieux

Attendu que le patrimoine religieux est déjà en voie de disparition et qu'il devient peu à peu « orphelin » des communautés qui le détiennent;

Attendu le rôle identitaire que joue le patrimoine religieux dans notre histoire collective;

Attendu que la communauté muséale, à l'instar d'autres groupes de notre société, a un devoir de mémoire et de sauvegarde en matière de patrimoine mobilier religieux :

- 38. Il est recommandé à la SMQ, au Conseil du patrimoine religieux du Québec, aux institutions muséales et aux autorités religieuses concernées ainsi qu'au MCCCCF, de mettre en œuvre un plan d'action pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine mobilier religieux.**

Le patrimoine scientifique, technique et industriel

Attendu l'importance de reconnaître et de valoriser la culture scientifique dans le secteur culturel;

Attendu l'importance de préserver des objets témoignant des pratiques industrielles et scientifiques;

Attendu l'importance de conserver aujourd'hui le patrimoine de demain :

- 39. Il est recommandé au MCCCCF, en concertation avec la SMQ, les institutions muséales et les autres instances concernées, de mettre en place un plan d'action de conservation et de mise en valeur du patrimoine scientifique, technique et industriel.**

Le patrimoine des Premières Nations

- 40. Il est recommandé au MCCCCF, en concertation avec la SMQ et les autres instances concernées, de mettre en place un plan d'action de sauvetage, de conservation et de mise en valeur du patrimoine des Premières Nations du Québec.**

Le patrimoine militaire

Attendu l'importance de l'histoire militaire et de ses multiples impacts sur la société québécoise;

Attendu que l'objet issu des guerres est un outil fondamental de conscientisation aux valeurs de paix;

Attendu que les collections militaires sont en péril de disparition :

- 41. Il est recommandé au gouvernement fédéral de mettre en place un plan de conservation et de mise en valeur du patrimoine militaire.**

Le patrimoine immatériel

Attendu l'importance croissante qu'occupe le patrimoine immatériel au Québec, notamment en vertu de la loi attendue sur le patrimoine culturel (projet de loi 82);

Attendu que les institutions muséales ont un devoir de mémoire quant aux savoir-faire et aux pratiques reliés à leurs thématiques et à leurs collections, et qu'elles manquent de moyens pour remplir adéquatement un tel rôle :

42. Il est recommandé à la SMQ de doter les institutions muséales d'outils qui les aideront à identifier, à sauvegarder et à traiter le patrimoine immatériel en lien avec leur mission.

Les champs de patrimoine non couverts

43. Il est recommandé au MCCCCF en collaboration avec la SMQ d'étudier les champs de patrimoine non couverts.

LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION

Attendu que plusieurs institutions muséales manquent d'espaces de réserve permettant de conserver adéquatement les collections dont elles ont la garde, et qu'elles manquent de moyens pour pallier cette situation;

Attendu que le manque d'espaces de rangement constitue un frein à l'enrichissement des collections :

44. Il est recommandé au MCCCCF et au gouvernement fédéral de mettre en place des moyens pour doter les musées d'espaces de réserve, notamment en créant un fonds dédié à l'aménagement, à l'agrandissement et à la construction de réserves muséales ou à la location d'espaces adaptés.

Attendu l'importance que revêt la restauration des œuvres d'art et des objets de collection pour la conservation du patrimoine mobilier québécois en général;

Attendu que les services de restauration disponibles au Québec sont trop peu nombreux et souvent hors de prix par rapport aux budgets dont disposent les institutions muséales;

Attendu que le manque de moyens empêche le Centre de conservation du Québec de rendre ses services accessibles à l'ensemble des institutions muséales et de traiter tous les types d'objets qui nécessiteraient de l'être :

45. Il est recommandé au MCCCCF et au gouvernement fédéral :

- **d'aider les institutions muséales à avoir accès à des services de restauration professionnels et couvrant tous les types de collections (ex. : œuvres à composantes numériques, objets de sciences et de technologies);**
- **d'augmenter les ressources du CCQ et de l'ICC;**
- **de rendre les services du CCQ et de l'ICC plus accessibles à l'ensemble des institutions muséales.**

POUR ENRICHIR L'OFFRE MUSÉALE

Propositions de recommandations n° 46 à 56

C'est grâce à leurs actions de diffusion – expositions, animations, programmes éducatifs, sites Web, publications, etc. – que les musées rejoignent leurs publics et se démarquent dans l'imposante offre culturelle et touristique existante. Toutefois, pour maintenir et accroître leur fréquentation, il leur faut sans cesse renouveler leur offre. Et les défis sont nombreux à ce chapitre.

Les expositions à grand déploiement, l'accès à des technologies de pointe et les programmes d'activités culturelles variées offerts par certaines institutions muséales multiplient les attentes du public. Les visiteurs, de plus en plus avides de contenus de qualité et de lieux authentiques, sont aussi en quête d'expériences nouvelles, ludiques et interactives. Comment les musées peuvent-ils être à la hauteur alors même que, de façon générale, les ressources financières accordées à la production des expositions diminuent?

Le manque de financement rend de plus en plus difficile la production de projets novateurs. On remarque d'ailleurs, de l'avis de plusieurs observateurs, un affaiblissement de la muséologie québécoise sur la scène internationale : hier d'avant-garde, elle peine aujourd'hui à suivre le courant. Il faut redonner aux institutions muséales québécoises les moyens de mettre à profit leur créativité et de maintenir la qualité de leur programmation. À l'heure où le tourisme culturel est, selon l'Unesco, l'un des segments du tourisme international qui connaît la croissance la plus rapide, les musées du Québec doivent maximiser leur potentiel d'attractivité afin de demeurer concurrentiels et d'augmenter leur fréquentation.

Une circulation plus aisée des expositions itinérantes figure aussi au nombre des besoins du réseau muséal québécois. Dans un contexte de rationalisation des ressources et de développement durable, il s'avère d'autant plus important d'encourager la réalisation et l'accueil de telles expositions, tout comme les coproductions.

Enfin, l'accueil des clientèles scolaires représente un enjeu particulièrement crucial. Les musées, qui constituent pour l'ensemble des publics des lieux privilégiés de découverte, sont en effet tout indiqués pour jouer un rôle éducatif majeur. Bien au-delà, même, de l'adéquation d'une activité muséale avec les objectifs du programme scolaire, le fait d'entrer dans un musée et d'en explorer les trésors peut contribuer de façon déterminante à éveiller la curiosité d'un jeune et à nourrir sa culture. Il importe donc, pour notre réseau, de continuer le travail de représentation et de sensibilisation en cours auprès du milieu scolaire et des instances gouvernementales afin que la visite du musée soit reconnue à sa juste valeur en tant que ressource éducative irremplaçable et complémentaire à l'école.

LES EXPOSITIONS ET LES PROGRAMMES ÉDUCATIFS ET CULTURELS

Attendu que les expositions permanentes, incluant les présentations multimédias, constituent un pôle d'attraction majeur pour les institutions muséales et qu'elles favorisent la mise en valeur des collections et des thématiques de chaque lieu;

Attendu la nécessité pour les institutions muséales de renouveler régulièrement leurs expositions permanentes :

- 46. Il est recommandé au MCCCCF de pérenniser son programme de soutien au renouvellement des expositions permanentes (Fonds du patrimoine culturel, volet expositions permanentes des institutions muséales).**

Attendu que les expositions temporaires ainsi que les programmes éducatifs et culturels sont au cœur de la programmation muséale et qu'ils ont un impact direct sur la fréquentation;

Attendu que les institutions muséales doivent maximiser leurs ressources en élaborant une offre qui intègre expositions, éducation, action culturelle, etc.;

Attendu que les institutions muséales se voient contraintes à des tours de force financiers continuels pour produire des projets novateurs et demeurer compétitives :

- 47. Il est recommandé au MCCCCF, au MELS et au ministère du Patrimoine canadien de mettre en place des programmes pour soutenir les expositions temporaires ainsi que les programmes éducatifs et culturels des institutions muséales.**

Attendu l'importance des expositions itinérantes pour le renouvellement de l'offre muséale, en particulier pour les institutions qui ne disposent que de très faibles moyens de production;

Attendu que les expositions itinérantes permettent des économies d'échelle importantes pour les institutions muséales et qu'elles contribuent au développement durable :

- 48. Il est recommandé au MCCCCF et au ministère du Patrimoine canadien de mettre en place des mesures et des programmes visant à soutenir les institutions muséales pour la production, la location et le transport d'expositions itinérantes tant au Québec, au Canada qu'à l'étranger, incluant les services d'un personnel qualifié pour en superviser l'installation.**
- 49. Il est recommandé au MCCCCF de doter les musées d'État de ressources suffisantes pour leur permettre d'offrir à l'ensemble du réseau muséal des expositions itinérantes plus nombreuses et financièrement accessibles, incluant les services d'un personnel qualifié pour en superviser l'installation.**
- 50. Il est recommandé au ministère du Patrimoine canadien de réviser le Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada afin que les institutions muséales y aient un plus large accès.**

Attendu l'importance pour le réseau muséal de mieux connaître et diffuser l'offre des expositions itinérantes :

51. Il est recommandé à la SMQ de mettre en place des outils favorisant le regroupement et la diffusion des informations sur les expositions itinérantes du Québec, notamment par la création d'un répertoire sur son site Web.

Attendu la pertinence et la qualité de l'action éducative des institutions muséales et leur contribution exceptionnelle comme lieux d'apprentissage, notamment pour les groupes scolaires :

52. Il est recommandé à la SMQ de continuer à sensibiliser les ministères et établissements d'enseignement à la reconnaissance de l'offre muséale comme ressource éducative privilégiée.
53. Il est recommandé au MCCCQ et au MELS de procéder à la révision des modalités et à l'augmentation du budget du programme *La culture à l'école* afin de s'assurer que :
 - ce programme favorise la fréquentation scolaire des institutions muséales, notamment grâce à un soutien financier accru destiné au transport des élèves;
 - les institutions muséales soient directement responsables de la gestion des projets éducatifs qu'elles proposent aux écoles.
54. Il est recommandé aux instances concernées de s'assurer que les musées et les écoles, particulièrement en région, disposent des technologies favorisant l'accès à distance aux programmes éducatifs et culturels.

LE DROIT D'AUTEUR

Attendu l'importance pour les institutions muséales de rendre accessibles à un large public des œuvres protégées par le droit d'auteur;

Attendu l'importance de donner aux artistes et aux ayants droit la juste part financière qui leur revient dans un contexte de diffusion muséale;

Attendu le devoir d'exemplarité des institutions muséales dans ce domaine :

55. Il est recommandé aux instances gouvernementales concernées de créer un fonds dédié au paiement des redevances liées à la diffusion des œuvres protégées par le droit d'auteur (droits d'exposition, droits de reproduction, etc.).
56. Il est recommandé à la SMQ de doter le réseau muséal d'un guide de bonnes pratiques (principes, gestion, etc.) en matière de droits d'auteur et de propriété intellectuelle.

POUR DES PUBLICS PLUS NOMBREUX ET DIVERSIFIÉS

Propositions de recommandations n° 57 à 59

Les musées, conscients plus que jamais de la nécessité d'élargir et de diversifier leur clientèle, constatent une nette évolution de leurs publics cibles, dans leur composition (communautés culturelles plus importantes, hausse de l'âge moyen, etc.) comme dans leurs comportements (nouveaux modes d'apprentissage et de communication, utilisation continue des technologies, etc.).

L'appellation même de « non-publics » qui a cours dans le milieu muséal témoigne de cette volonté de rejoindre les clientèles qui ne visitent pas ou très peu les musées, et de mieux en saisir les attentes. Clairement, les musées veulent poursuivre leur quête d'une plus grande démocratisation de la culture. Dans cette optique, l'évaluation des activités muséales tout comme une meilleure connaissance des publics deviennent primordiales.

De même, l'apport du marketing au sein des institutions muséales, hier contesté, est reconnu aujourd'hui comme essentiel. Il semble toutefois indispensable de développer des approches mieux adaptées à la réalité du milieu muséal. Cette réflexion survient, d'ailleurs, alors que la façon de rejoindre les publics par la publicité est elle-même en profonde mutation. Les médias classiques tels que l'affichage et les imprimés perdent peu à peu leur primauté au profit d'Internet et des réseaux sociaux, notamment auprès des jeunes. Et, bien que la télévision reste un média percutant, l'apparition de chaînes spécialisées (ex. : VRAK.TV) grugent les parts de marché des chaînes grand public. Des approches promotionnelles sur mesure et une compréhension accrue du potentiel et de l'impact des nouveaux médias sont donc désormais essentielles.

Les institutions muséales reconnaissent aussi l'importance de s'associer pour profiter des économies qu'apportent les achats groupés de publicité, et les impacts positifs des initiatives de promotion communes. Cela dit, beaucoup reste à faire pour positionner et promouvoir les musées auprès des clientèles touristiques de l'extérieur du Québec comme des régions, et même, des clientèles locales.

Attendu l'importance de connaître les caractéristiques et attentes des publics et des non-publics :

- 57. Il est recommandé à la SMQ d'outiller les institutions muséales de façon à ce qu'elles puissent évaluer plus aisément les impacts de leurs activités auprès des publics, mieux connaître ces publics et partager les études qu'elles mènent à leur sujet.**

Attendu l'importance de définir des actions promotionnelles qui ciblent efficacement les publics souhaités :

- 58. Il est recommandé à la SMQ d'encourager et de soutenir le réseau muséal dans la promotion et la mise en marché de ses activités auprès des clientèles intra Québec et hors Québec.**
- 59. Il est recommandé à la SMQ d'aider les institutions muséales à mieux connaître et exploiter le potentiel des nouveaux médias, tels que les médias sociaux et les chaînes de télévision spécialisées.**

POUR REDONNER À LA RECHERCHE SA JUSTE VALEUR

Propositions de recommandations n° 60 à 63

La recherche fait partie intégrante de la mission muséale, et pour cause. Donner à un musée les moyens d'effectuer des études sur sa collection – véritable pierre angulaire et source irremplaçable de savoirs –, c'est lui permettre de contribuer à l'avancement des connaissances culturelles et scientifiques sur les objets, les œuvres d'art et les phénomènes de société. Pourtant, rares sont aujourd'hui les musées qui ont les moyens de mener de telles recherches approfondies. On remarque également une tendance à confier au personnel des musées du travail sur des objets hors collection pour des expositions temporaires, au détriment d'une meilleure connaissance de leurs propres collections.

En outre, le manque de ressources humaines et financières pour effectuer de la recherche dans les institutions muséales, que ces dernières soient dotées ou non de collections, a pour résultat d'appauvrir le contenu des réalisations muséales et leur médiation auprès des publics.

Attendu l'importance fondamentale de la recherche en contexte muséal :

- 60. Il est recommandé aux instances gouvernementales concernées d'encourager le développement des connaissances sur les collections, notamment par la création d'un fonds national et par la mise en place de centres de recherche sur les collections.**
- 61. Il est recommandé aux institutions muséales de remettre la recherche au cœur de leurs préoccupations et d'encourager, par des expositions, publications et autres outils, la diffusion du savoir ainsi acquis.**
- 62. Il est recommandé aux institutions muséales et aux universités de développer des partenariats afin de bénéficier de l'expertise des chercheurs et des acteurs qui y œuvrent.**
- 63. Il est recommandé à la SMQ de poser des actions afin de stimuler la réflexion sur la recherche en milieu muséal.**

POUR UNE MEILLEURE UTILISATION DES TECHNOLOGIES

Propositions de recommandations n° 64 à 67

Il n’y a pas si longtemps, le Québec était salué comme un chef de file de l’utilisation des technologies en milieu muséal. Aujourd’hui, faute de moyens, nos institutions muséales peinent à intégrer les diverses plateformes technologiques, une situation qui freine aussi bien leur gestion que leur programmation. En effet, les technologies évoluent de plus en plus rapidement et, par conséquent, exigent des investissements financiers réguliers et significatifs.

Ainsi, les musées accusent un retard considérable sur le plan du traitement informatisé et de la numérisation des objets de leurs collections³. Ces étapes doivent pourtant être considérées comme incontournables. Elles permettent aux musées notamment de gérer plus efficacement leurs collections et de nourrir les bases de données grâce auxquelles le patrimoine devient accessible à tous en ligne.

Les activités de diffusion souffrent aussi cruellement de ce retard et cela, d’autant plus que l’omniprésence des technologies multimédias, dans toutes les sphères du monde culturel, génère auprès du public des attentes de plus en plus élevées en contexte muséal. Bien que les technologies soient propices à une médiation aussi séduisante que performante, les musées sont loin de disposer des ressources requises pour en favoriser l’intégration. L’arrivée du Web 2.0 et des réseaux sociaux appellent également une sérieuse réflexion quant à l’utilisation et à l’impact de ces nouveaux modes de communication et d’interactivité, notamment auprès des jeunes publics.

Attendu l’ampleur du rattrapage à effectuer sur le plan du traitement informatisé et de la numérisation des collections et l’importance de rendre celles-ci accessibles au public :

- 64. Il est recommandé au MCCCFC et au ministère du Patrimoine canadien de soutenir financièrement les institutions muséales dans le traitement informatisé et la numérisation de leurs collections.**

Attendu l’importance de permettre au réseau muséal québécois de participer activement aux initiatives de mise en commun de contenus patrimoniaux sur le Web :

- 65. Il est recommandé au MCCCFC de prioriser la mise en commun des informations sur les collections, notamment en soutenant le Réseau québécois de numérisation patrimoniale mené par BANQ et la SMQ en collaboration avec les organismes participants.**

³ D’après *l’État des lieux de la numérisation* réalisé par la SMQ et Bibliothèque et Archives nationales du Québec, « 79 % des répondants [institutions muséales, bibliothèques et centres d’archives] n’ont ni les ressources humaines ni les ressources financières pour assurer la numérisation de leurs collections. » [En ligne : www.musees.qc.ca/pdf/2009-03-30-EnqueteBANQ-SMQ.pdf]

Attendu la nécessité pour les musées d'exploiter les atouts offerts par les technologies et d'effectuer le rattrapage nécessaire à cet égard;

Attendu les attentes de plus en plus élevées des publics en matière de technologies;

Attendu le peu de données existantes sur l'impact des technologies dans les musées :

66. Il est recommandé aux instances gouvernementales concernées de soutenir l'utilisation des technologies dans les musées, notamment par l'implantation de fonds ou de programmes.

67. Il est recommandé à la SMQ de fournir aux institutions muséales des outils leur permettant de mieux évaluer l'impact de l'utilisation des technologies.

POUR ACCROÎTRE LE RESSOURCEMENT ET LE RAYONNEMENT À L'INTERNATIONAL

Propositions de recommandations n° 68 et n° 69

La muséologie contemporaine évolue sur toutes les scènes du monde, comme en témoignent les réalisations de plus en plus nombreuses qui émanent de collaborations et d'échanges internationaux. Toutefois, ces dernières années, faute de moyens, le rayonnement des institutions muséales du Québec tend à s'affaiblir. Il importe donc d'accroître leur présence à l'étranger et d'y faire valoir leurs expertises et leurs réalisations.

Il faut également donner aux muséologues québécois les moyens de se ressourcer à l'international et de s'inscrire dans les plus récents développements de la muséologie en leur permettant de prendre part à des échanges professionnels, de susciter des partenariats et des projets de coopération avec les musées d'autres pays, etc.

La muséologie québécoise, même en ces temps difficiles, doit pouvoir maintenir son ouverture sur le monde et être partie prenante de la muséologie d'avant-garde.

Attendu l'importance pour le réseau muséal québécois d'être présent sur la scène internationale, d'y faire valoir son expertise et de s'enrichir des expériences à l'étranger :

- 68. Il est recommandé à la SMQ et aux gouvernements de soutenir le ressourcement et le rayonnement du réseau muséal québécois sur la scène internationale par l'échange d'expertises, par la production de projets communs et par l'exportation de réalisations québécoises.**
- 69. Il est recommandé aux gouvernements de maintenir, de bonifier et de diversifier les ententes de coopération internationale et interprovinciale accessibles aux musées telles que l'Accord Canada-France et les Commissions mixtes du gouvernement québécois.**

POUR S’AFFIRMER COMME DES ACTEURS DYNAMIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Propositions de recommandations n° 70 à 73

Les institutions muséales, en tant qu’acteurs culturels, sociaux et économiques de premier plan dans leur communauté locale comme à l’échelle du Québec, sont toutes désignées pour adopter les principes du développement durable – à toutes les étapes de leurs mandats – et pour s’investir avec conviction à cet égard.

En tant que ressource non renouvelable, le patrimoine culturel constitue une richesse incontestable pour notre société. Les musées ayant comme mission de conserver ce patrimoine pour le bénéfice des générations présentes et futures, il s’avère essentiel de réaffirmer leur rôle et de leur donner les moyens de l’assumer pleinement.

L’engagement des institutions muséales en matière de développement durable se reflète aussi, entre autres, dans l’écoconception des expositions, l’entretien et la conservation des bâtiments, l’action citoyenne, etc. Par ailleurs, alors qu’à l’international, on reconnaît de plus en plus le rôle de la culture dans une société durable, il importe que le réseau muséal soutienne la volonté du MCCCCF de doter le Québec d’un Agenda 21 de la culture.

Attendu que la conservation du patrimoine culturel fait partie intégrante des principes de développement durable;

70. Il est recommandé aux instances gouvernementales concernées de reconnaître les institutions muséales comme des acteurs dynamiques du développement durable et de leur donner les moyens de préserver et de mettre en valeur les témoins du patrimoine au bénéfice des générations présentes et futures.

Attendu le rôle social et éducatif des institutions muséales et la possibilité qu’elles ont de promouvoir les valeurs liées au développement durable;

Attendu que les institutions muséales doivent contribuer à la mise en œuvre des principes de développement durable :

71. Il est recommandé aux institutions muséales de se doter de politiques et d’adopter des pratiques responsables pour l’ensemble de leurs actions et de leurs activités dans les quatre sphères du développement durable : l’économie, le social, l’environnement et la culture.

72. Il est recommandé à la SMQ de poursuivre ses actions d’information et de formation en matière de développement durable.

Attendu la pertinence d’appuyer la reconnaissance du rôle joué par la culture dans une société durable ainsi que les efforts entrepris en ce sens par le gouvernement québécois :

73. Il est recommandé au réseau muséal de participer activement aux travaux du MCCCCF visant l’adoption d’un Agenda 21 de la culture pour le Québec.

LISTE DES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES

POUR UN FINANCEMENT ACCRU ET BASÉ SUR DES CHOIX RESPONSABLES

- 1. Il est recommandé à la SMQ de faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il augmente les crédits alloués au soutien des institutions muséales québécoises.**
- 2. Il est recommandé au MCCCCF de revoir, en consultation avec la SMQ, son modèle d'aide au fonctionnement, de façon à ce que :**
 - **l'enveloppe de soutien au fonctionnement soit augmentée de manière significative, puis revue à la hausse annuellement;**
 - **l'ensemble des institutions muséales déjà reconnues aient désormais accès à un soutien au fonctionnement;**
 - **les critères et niveaux d'aide accordés tiennent compte des spécificités des institutions muséales, de leur performance ainsi que de leurs responsabilités au regard de la conservation des collections (y compris les collections vivantes) et des sites.**
- 3. Il est recommandé au MCCCCF d'intégrer aux évaluations nationales la reconnaissance de nouvelles institutions.**
- 4. Il est recommandé au MCCCCF de réinstaurer puis de maintenir le processus d'évaluation nationale des institutions muséales reconnues, avec la participation d'un comité de pairs, et, en consultation avec la SMQ, d'en actualiser les critères et les modalités.**
- 5. Il est recommandé aux différents paliers de gouvernement (municipal, provincial, fédéral) de bonifier les enveloppes destinées à :**
 - **l'entretien, la mise à niveau, la conservation et la gestion des bâtiments et des sites;**
 - **tout projet d'immobilisation d'institutions muséales, récent et à venir;**
 - **un ajustement de l'aide au fonctionnement en fonction des frais accrus qui en découlent.**
- 6. Il est recommandé au MCCCCF, en consultation avec la SMQ, de revoir ou d'établir, notamment dans le cadre d'ententes interministérielles, des programmes visant à soutenir les projets des institutions muséales et des réseaux muséaux.**
- 7. Il est recommandé à la SMQ de faire des représentations, entre autres de concert avec l'AMC, auprès du gouvernement fédéral, afin qu'il :**
 - **maintienne et bonifie les crédits des programmes existants au Conseil des Arts du Canada, au ministère du Patrimoine canadien, dont le Programme d'aide aux musées et l'Accord Canada-France;**
 - **maintienne les programmes de Développement économique Canada qui soutiennent les institutions muséales, notamment en matière d'équipements et d'activités touristiques;**
 - **instaure, maintienne ou bonifie selon les institutions une aide au fonctionnement des musées et organismes fédéraux tout en facilitant les partenariats entre les différents ministères fédéraux;**

- incite les agences et les ministères fédéraux à établir des partenariats avec les musées québécois pour la diffusion de la culture scientifique et technique.
8. Il est recommandé au MCCCCF de maintenir ou d'établir avec les municipalités, les MRC et les CRÉ, des ententes cadres visant à aider les institutions muséales dans l'accomplissement de leurs mandats.
 9. Il est recommandé au MCCCCF de mettre en place des incitatifs afin de soutenir et de valoriser les partenariats entre les municipalités, les MRC, les CRÉ et les institutions muséales.
 10. Il est recommandé au MCCCCF, en consultation avec la SMQ, de développer des stratégies visant à encourager les investissements privés dans le secteur muséal.
 11. Il est recommandé aux gouvernements provincial et fédéral et aux municipalités de bonifier les incitatifs fiscaux existants et d'en mettre en place de nouveaux pour favoriser les contributions du secteur privé, notamment les dons d'œuvres et d'objets, aux institutions muséales.
 12. Il est recommandé au MCCCCF d'augmenter les crédits récurrents alloués au programme Mécénat Placements Culture, de le rendre accessible à toutes les institutions muséales ainsi qu'aux regroupements de musées et d'étudier la possibilité de tenir compte de l'indice de développement économique des régions dans les barèmes des sommes ainsi accordées.
 13. Il est recommandé au gouvernement fédéral de rendre accessibles aux institutions muséales les fonds d'appariement dédiés à la culture.

POUR UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DU RÉSEAU

14. Il est recommandé à la SMQ de mettre à la disposition des institutions muséales désireuses de réviser leur mission et leur positionnement stratégique, des outils adaptés à leurs besoins.
15. Il est recommandé à la SMQ de poursuivre, auprès de tous les intervenants concernés, son travail de représentation et de positionnement stratégique du secteur muséal en vue de faire reconnaître l'expertise des institutions muséales et leur rôle essentiel pour la conservation, la gestion et la diffusion du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel ainsi que leurs contributions culturelle, éducative, économique et touristique.
16. Il est recommandé aux instances gouvernementales de doter la SMQ des moyens nécessaires à sa consolidation et au développement des services qu'elle offre à ses membres.
17. Il est recommandé à la SMQ de revoir et d'actualiser sa structure de gouvernance (composition du conseil d'administration, règlements généraux, etc.) ainsi que son *Guide de déontologie muséale*.

18. Il est recommandé au MCCCCF de mettre en place, à l'intention des regroupements de musées ou de musées-ressources intéressés, des programmes (fonctionnement et projet) destinés à soutenir des actions ou des projets dont bénéficieront d'autres institutions muséales.
19. Il est recommandé au MCCCCF de maintenir les Cellules régionales d'expertise en muséologie et d'en implanter dans les autres régions du Québec.
20. Il est recommandé à la SMQ de créer un GIS ou un comité des réseaux muséaux régionaux.
21. Il est recommandé au MCCCCF de veiller, par un appui financier approprié, à ce que toutes les régions puissent compter des institutions muséales ayant pour mandat de conserver et de mettre en valeur le patrimoine et l'histoire régionaux.

POUR RÉINVESTIR DANS LES RESSOURCES HUMAINES

22. Il est recommandé au MCCCCF de hausser suffisamment son soutien au fonctionnement de façon à permettre aux institutions muséales d'améliorer leurs masses salariales, de bonifier les avantages sociaux offerts et d'assurer le développement des professionnels dans les postes clés.
23. Il est recommandé aux intervenants concernés (MCCCCF, OCCQ, SMQ, CQRHC) de mener périodiquement une étude exhaustive sur les ressources humaines, la rémunération et les conditions de travail dans les institutions muséales.
24. Il est recommandé aux instances concernées (SMQ, CQRHC, MCCCCF) de mettre en valeur les professions et les emplois en milieu muséal, notamment en sensibilisant le public, les groupes d'intérêt et les décideurs au rôle crucial des musées et des professionnels qui y œuvrent.
25. Il est recommandé à la SMQ d'étudier les moyens de favoriser les bonnes pratiques de gestion des ressources humaines, notamment en outillant ses membres en matière de fonds de retraite (ex. : Régime enregistré d'épargne-retraite collectif) et d'assurances collectives adaptées aux besoins du secteur.
26. Il est recommandé aux instances gouvernementales concernées de mettre en place des mesures ou des programmes favorisant l'intégration de la relève et permettant de pérenniser l'emploi.
27. Il est recommandé aux gouvernements de bonifier les programmes d'aide à l'emploi (ex. : Jeunesse Canada au travail) et d'en revoir les critères et les modalités afin de les adapter à la réalité des institutions muséales.
28. Il est recommandé à la SMQ de poser des actions aptes à favoriser l'intégration de la relève en muséologie, notamment en trouvant un financement stable et durable pour son programme de mentorat.

29. Il est recommandé à la SMQ, aux ministères et aux établissements d'enseignement supérieur (collèges et universités) concernés de chercher et mettre en place des incitatifs pour attirer et retenir en région les stagiaires et les jeunes professionnels (ex. : bourse à la mobilité, prime d'éloignement, etc.).
30. Il est recommandé à la SMQ de travailler en concertation avec les établissements d'enseignement supérieur (collèges et universités) en vue de favoriser un meilleur arrimage entre la formation initiale et les besoins du milieu muséal.
31. Il est recommandé à la SMQ de mener auprès des institutions muséales une évaluation périodique de leurs besoins de formation continue et de développement de compétences (gouvernance, gestion des ressources, etc.) et de réaliser des activités et des outils permettant d'y répondre.
32. Il est recommandé à la SMQ de poser des actions pour susciter une réflexion sur la place, le rôle et la formation des bénévoles dans les institutions muséales.

POUR UNE VISION D'ENSEMBLE DES COLLECTIONS

33. Il est recommandé au MCCCCF et au ministère du Patrimoine canadien de soutenir financièrement les musées pour réaliser l'inventaire de leurs collections.
34. Il est recommandé à la SMQ de dresser un portrait des collections et des pratiques du collectionnement effectué par les institutions muséales et par les entreprises au Québec, incluant les politiques d'acquisition et d'aliénation, et d'élaborer des stratégies de concertation à cet égard.
35. Il est recommandé aux institutions muséales d'adopter des politiques de collectionnement qui tiennent compte d'une écologie autant disciplinaire que locale, régionale et nationale.
36. Il est recommandé au MCCCCF de mettre sur pied un fonds dédié aux acquisitions dans le domaine muséal.
37. Il est recommandé à la SMQ de mettre en place une stratégie :
 - de valorisation des dons d'objets ou d'œuvres ainsi que des dons en argent permettant d'assurer les coûts associés à l'entretien et la gestion des collections;
 - de sensibilisation des donateurs aux responsabilités et coûts liés à la conservation et à la gestion des collections.
38. Il est recommandé à la SMQ, au Conseil du patrimoine religieux du Québec, aux institutions muséales et aux autorités religieuses concernées ainsi qu'au MCCCCF, de mettre en œuvre un plan d'action pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine mobilier religieux.
39. Il est recommandé au MCCCCF, en concertation avec la SMQ, les institutions muséales et les autres instances concernées, de mettre en place un plan d'action de conservation et de mise en valeur du patrimoine scientifique, technique et industriel.

40. Il est recommandé au MCCCCF, en concertation avec la SMQ et les autres instances concernées, de mettre en place un plan d'action de sauvetage, de conservation et de mise en valeur du patrimoine des Premières Nations du Québec.
41. Il est recommandé au gouvernement fédéral de mettre en place un plan de conservation et de mise en valeur du patrimoine militaire.
42. Il est recommandé à la SMQ de doter les institutions muséales d'outils qui les aideront à identifier, à sauvegarder et à traiter le patrimoine immatériel en lien avec leur mission.
43. Il est recommandé au MCCCCF en collaboration avec la SMQ d'étudier les champs de patrimoine non couverts.

LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION

44. Il est recommandé au MCCCCF et au gouvernement fédéral de mettre en place des moyens pour doter les musées d'espaces de réserve, notamment en créant un fonds dédié à l'aménagement, à l'agrandissement et à la construction de réserves muséales ou à la location d'espaces adaptés.
45. Il est recommandé au MCCCCF et au gouvernement fédéral :
 - d'aider les institutions muséales à avoir accès à des services de restauration professionnels et couvrant tous les types de collections (ex. : œuvres à composantes numériques, objets de sciences et de technologies);
 - d'augmenter les ressources du CCQ et de l'ICC;
 - de rendre les services du CCQ et de l'ICC plus accessibles à l'ensemble des institutions muséales.

POUR ENRICHIR L'OFFRE MUSÉALE

46. Il est recommandé au MCCCCF de pérenniser son programme de soutien au renouvellement des expositions permanentes (Fonds du patrimoine culturel, volet expositions permanentes des institutions muséales).
47. Il est recommandé au MCCCCF, au MELS et au ministère du Patrimoine canadien de mettre en place des programmes pour soutenir les expositions temporaires ainsi que les programmes éducatifs et culturels des institutions muséales.
48. Il est recommandé au MCCCCF et au ministère du Patrimoine canadien de mettre en place des mesures et des programmes visant à soutenir les institutions muséales pour la production, la location et le transport d'expositions itinérantes tant au Québec, au Canada qu'à l'étranger, incluant les services d'un personnel qualifié pour en superviser l'installation.
49. Il est recommandé au MCCCCF de doter les musées d'État de ressources suffisantes pour leur permettre d'offrir à l'ensemble du réseau muséal des expositions itinérantes plus nombreuses et financièrement accessibles, incluant les services d'un personnel qualifié pour en superviser l'installation.

50. Il est recommandé au ministère du Patrimoine canadien de réviser le Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada afin que les institutions muséales y aient un plus large accès.
51. Il est recommandé à la SMQ de mettre en place des outils favorisant le regroupement et la diffusion des informations sur les expositions itinérantes du Québec, notamment par la création d'un répertoire sur son site Web.
52. Il est recommandé à la SMQ de continuer à sensibiliser les ministères et établissements d'enseignement à la reconnaissance de l'offre muséale comme ressource éducative privilégiée.
53. Il est recommandé au MCCCCF et au MELS de procéder à la révision des modalités et à l'augmentation du budget du programme *La culture à l'école* afin de s'assurer que :
 - ce programme favorise la fréquentation scolaire des institutions muséales, notamment grâce à un soutien financier accru destiné au transport des élèves;
 - les institutions muséales soient directement responsables de la gestion des projets éducatifs qu'elles proposent aux écoles.
54. Il est recommandé aux instances concernées de s'assurer que les musées et les écoles, particulièrement en région, disposent des technologies favorisant l'accès à distance aux programmes éducatifs et culturels.
55. Il est recommandé aux instances gouvernementales concernées de créer un fonds dédié au paiement des redevances liées à la diffusion des œuvres protégées par le droit d'auteur (droits d'exposition, droits de reproduction, etc.).
56. Il est recommandé à la SMQ de doter le réseau muséal d'un guide de bonnes pratiques (principes, gestion, etc.) en matière de droits d'auteur et de propriété intellectuelle.

POUR DES PUBLICS PLUS NOMBREUX ET DIVERSIFIÉS

57. Il est recommandé à la SMQ d'outiller les institutions muséales de façon à ce qu'elles puissent évaluer plus aisément les impacts de leurs activités auprès des publics, mieux connaître ces publics et partager les études qu'elles mènent à leur sujet.
58. Il est recommandé à la SMQ d'encourager et de soutenir le réseau muséal dans la promotion et la mise en marché de ses activités auprès des clientèles intra Québec et hors Québec.
59. Il est recommandé à la SMQ d'aider les institutions muséales à mieux connaître et exploiter le potentiel des nouveaux médias, tels que les médias sociaux et les chaînes de télévision spécialisées.

POUR REDONNER À LA RECHERCHE SA JUSTE VALEUR

60. Il est recommandé aux instances gouvernementales concernées d'encourager le développement des connaissances sur les collections, notamment par la création d'un fonds national et par la mise en place de centres de recherche sur les collections.
61. Il est recommandé aux institutions muséales de remettre la recherche au cœur de leurs préoccupations et d'encourager, par des expositions, publications et autres outils, la diffusion du savoir ainsi acquis.
62. Il est recommandé aux institutions muséales et aux universités de développer des partenariats afin de bénéficier de l'expertise des chercheurs et des acteurs qui y œuvrent.
63. Il est recommandé à la SMQ de poser des actions afin de stimuler la réflexion sur la recherche en milieu muséal.

POUR UNE MEILLEURE UTILISATION DES TECHNOLOGIES

64. Il est recommandé au MCCCFC et au ministère du Patrimoine canadien de soutenir financièrement les institutions muséales dans le traitement informatisé et la numérisation de leurs collections.
65. Il est recommandé au MCCCFC de prioriser la mise en commun des informations sur les collections, notamment en soutenant le Réseau québécois de numérisation patrimoniale mené par BANQ et la SMQ en collaboration avec les organismes participants.
66. Il est recommandé aux instances gouvernementales concernées de soutenir l'utilisation des technologies dans les musées, notamment par l'implantation de fonds ou de programmes.
67. Il est recommandé à la SMQ de fournir aux institutions muséales des outils leur permettant de mieux évaluer l'impact de l'utilisation des technologies.

POUR ACCROÎTRE LE RESSOURCEMENT ET LE RAYONNEMENT À L'INTERNATIONAL

68. Il est recommandé à la SMQ et aux gouvernements de soutenir le ressourcement et le rayonnement du réseau muséal québécois sur la scène internationale par l'échange d'expertises, par la production de projets communs et par l'exportation de réalisations québécoises.
69. Il est recommandé aux gouvernements de maintenir, de bonifier et de diversifier les ententes de coopération internationale et interprovinciale accessibles aux musées telles que l'Accord Canada-France et les Commissions mixtes du gouvernement québécois.

POUR S’AFFIRMER COMME DES ACTEURS DYNAMIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 70. Il est recommandé aux instances gouvernementales concernées de reconnaître les institutions muséales comme des acteurs dynamiques du développement durable et de leur donner les moyens de préserver et de mettre en valeur les témoins du patrimoine au bénéfice des générations présentes et futures.**
- 71. Il est recommandé aux institutions muséales de se doter de politiques et d’adopter des pratiques responsables pour l’ensemble de leurs actions et de leurs activités dans les quatre sphères du développement durable : l’économie, le social, l’environnement et la culture.**
- 72. Il est recommandé à la SMQ de poursuivre ses actions d’information et de formation en matière de développement durable.**
- 73. Il est recommandé au réseau muséal de participer activement aux travaux du MCCCQ visant l’adoption d’un Agenda 21 de la culture pour le Québec.**